

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 19/07/22

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE**
 N° 2022 / 165

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 15

Exprimés : 9

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 12 juillet 2022.

Étaient présents : Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Christian ROBERT (adjoints), Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Gaëlle BENOIT, Michel DROUVILLE, Sophie DUFIT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Maxime BUTTURI, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAÏLICHE.

Absents : Silvia LARRANDART, Stéphane GRILLET, Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Jean-Claude CASTIGLIONI, Emilie ORGEL, Sylviane TOULON, Bernard CLEMENT, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Gilles BARJOU.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public

DOMAINE ET PATRIMOINE

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « POUR LE RAYONNEMENT DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE » POUR LA RESTAURATION DE DEUX TABLEAUX

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la volonté de l'association « Pour le rayonnement de l'Église Saint-Pierre » de restaurer les tableaux « Archange et Démon » et « Saint-Michel terrassant le dragon » ;
- Considérant que l'association « Pour le rayonnement de l'Église Saint-Pierre » s'engage à financer le reste à charge de ces restaurations ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer avec l'association « Pour le rayonnement pour l'Église Saint-Pierre » une convention, ainsi que tout document utile à sa mise en œuvre ;
- D'accepter le don de ladite association, dans le cadre de cette convention.



Pour extrait conforme,
 Cédric CLECH
 Maire de Tonnerre